

Il s'agit d'élire vos élu·es au CSAE plénier et à l'instance Santé, Sécurité et conditions de travail (F3SCT)

Au CSAE

de l'UNIVERSITE DE

STRASBOURG

Liste CGT

Je vote CGT

Tous les agent·es sont électeurs et électrices : Personnels BIATPSS, enseignant·es-chercheur·es, doctorant·es, enseignant·es

, chercheur·es - titulaires et contractuel·les

La CGT FERC Sup défend un service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche gratuit, laïque et émancipateur. Elle porte dans les luttes et dans toutes les instances, avec ses élu·es et mandaté·es, les revendications élaborées avec les collègues et conformes à ses valeurs :

- Augmentation des traitements/salaires, dégel du point d'indice (revalorisation immédiate de +20 %), indexation sur le coût de la vie
- SMIC à 2000 euros brut
- Création massive de postes de fonctionnaires
- Université ouverte et gratuite pour tous les étudiant·es, sans sélection
- Arrêt de la privatisation rampante de l'Enseignement supérieur, arrêt de la sous-traitance
- Arrêt des restructurations brutales et destructrices
- Retraite à 60 ans maximum avec une pension d'au moins 75 % du traitement/salaire brut des 6 derniers mois
- Mise en œuvre de l'égalité professionnelle (salaires et carrières) entre les femmes et les hommes, contre les violences sexistes et sexuelles, contre les discriminations.
- Abrogation du jour de carence
- Revalorisation des primes statutaires à hauteur de 25 % minimum du salaire moyen du corps avant intégration dans le traitement indiciaire
- Deux grades par corps pour tous les corps, et passage automatique au grade supérieur après deux ans à l'indice terminal
- Suppression de toute forme de rémunération au mérite
- Le passage aux 32 h hebdomadaire sans perte de salaire et la création des postes afférents
- Pour les enseignant·es : un service d'enseignement de 125 h TD / an (EC) ou 250 h TD / an (PRAG / PRCE)
- Que les avis du CSA et de la FS-SSCT soient contraignants pour l'employeur
- Le retour à des CHSCT de plein exercice

Au niveau de l'établissement :

- ✓ une politique des emplois orientée vers la titularisation des non-titulaires
- ✓ des primes revalorisées et identiques par corps et grades, contre toutes les formes de rémunération au mérite (RIFSEEP, RIPEC) qui individualisent les salaires.
- ✓ la transparence dans les groupes de travail et la hausse du taux de promotions
- ✓ la rénovation et la construction de locaux adaptés aux conditions climatiques actuelles, pour l'augmentation des moyens humains et financiers, contre les restructurations, le management nocif et toute forme de discrimination
- ✓ l'accès de droit au télétravail sur la base du volontariat avec les moyens afférents, en conciliant le droit au télétravail et la cohésion des collectifs, en respect de l'accord télétravail de 2023
- ✓ le respect de l'obligation de notre employeur de garantir notre santé et notre sécurité, pour des moyens accordés à la médecine de prévention, le respect des prérogatives des instances dédiées, contre l'organisation pathogène du travail
- ✓ une action sociale financée à hauteur de 1% de la masse salariale et gérée par vos élu·es.
- ✓ Le financement de tous les doctorant·es pendant la durée de leur thèse.
- ✓ L'exonération des frais d'inscription pour tous et toutes les doctorant·es.

Pour défendre vos droits et le service public, votez, faites voter pour la CGT !

Des élu·es CGT pour l'amélioration du Service public et la défense inconditionnelle du statut général des fonctionnaires.

Les prérogatives des CSAE et des F3SCT sont trop souvent méconnues. C'est important d'avoir des élu·es CGT au CSAE et à la F3SCT, pour intervenir sur nos conditions de travail et sur les questions qui relèvent du périmètre de ces instances :

- l'organisation, le fonctionnement des services (restructurations, transferts et sous-traitance, temps de travail, télétravail…)
- les questions relatives aux effectifs, à la gestion des emplois
- le régime indemnitaire (RIFSEEP, RIPEC...) ; les lignes directrices de gestion (mobilité, promotions)
- le télétravail
- la formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle
- la lutte contre toutes les discriminations
- la prévention des risques, l'hygiène, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail